



## Syndicat CGT Toulouse Métropole

20 rue de l'Obélisque - 31500 TOULOUSE

05.61.22.30.19

Mail : [toulousemetropolecgt@gmail.com](mailto:toulousemetropolecgt@gmail.com)



Site Internet : <https://toulousemetropole.reference-syndicale.fr/la-syndicat/>

CGT Toulouse-Métropole



# Les droits aux congés et absences

<b>Congés annuels</b>	25 jours/an
<b>Jours de fractionnement</b>	2 jours/an
<b>Jours d'ARTT</b>	35h hebdo = 0 / 36h10 hebdo = 7 / 37h hebdo = 12 / 38h10 hebdo = 19
<b>Compte Epargne Temps (CET)</b>	max 60 jours
<b>Mariage/PACS agent</b>	4 jours consécutifs (+1 jour si hors département /+ 2jours si à l'étranger)
<b>Mariage/PACS enfant de l'agent</b>	2 jours consécutifs (+1 jour si hors département / + 2 jours si à l'étranger)
<b>Décès conjoint, ascendant et descendant de l'agent</b>	3 jours consécutifs (+1 jour si hors département / +2 jours si à l'étranger)
<b>Décès frère/sœur, de l'agent</b>	2 jours consécutifs (+1 jour si hors département / +2 jours si à l'étranger)
<b>Décès oncle/tante de l'agent</b>	1 jour (+1 jour si hors département / +2 jours si à l'étranger)
<b>Autorisation d'absence « Enfant malade »</b>	6 jours fractionnés/famille/an (ou 8 jours consécutifs) 12 jours fractionnés ou 15 jours consécutifs si l'agent assure seul la charge de l'enfant ou si son conjoint est à la recherche d'un emploi ou ne bénéficie pas d'absence similaire.
<b>Congé de solidarité familiale</b>	durée maxi de 3 mois renouvelable 1 fois
<b>Déménagement</b>	1 jour

<b>Examens médicaux antérieurs à la naissance (dans la limite de 7 dont 3 échographies)</b>	durée de l'examen + du trajet
<b>Examen médical postérieur à la naissance (dans la limite de 1 examen obligatoire/grossesse)</b>	durée de l'examen + du trajet
<b>Aménagement des horaires de travail durant la grossesse</b>	1h/jour à partir du 3 <sup>ème</sup> mois de grossesse
<b>Congé de naissance ou d'adoption</b>	3 jours consécutifs ou fractionnés dans la période de 15 jours précédents ou suivants la naissance ou l'arrivée au foyer de l'enfant
<b>Congé de maternité</b>	< 2 enfants = 16 semaines / Au moins 2 enfants = 26 semaines / Jumeaux = 34 semaines / Triplés et plus = 46 semaines
<b>Congé de paternité</b>	11 jours calendaires consécutifs 18 jours calendaires consécutifs pour naissance multiple
<b>Congé pour adoption</b>	10 semaines si l'adoption porte le nombre d'enfants à charge à 1 ou 2 / 18 semaines si l'adoption porte le nombre d'enfants à charge à 3 ou plus / 22 semaines en cas d'adoption multiple
<b>Congé parental</b>	périodes renouvelables de 6 mois (pas de maintien de salaire)

**LA CGT**  
SA FORCE C'EST  
**VOUS**  
SYNDIQUEZ-VOUS!

<b>Parents d'élèves (élus ou délégués)</b>	durée de la réunion
<b>Rentrée scolaire</b>	durée nécessaire à l'accompagnement de l'enfant à l'école
<b>Participation à un concours/examen</b>	durée des épreuves (+ ½ journée si hors département)
<b>Don du sang</b>	½ jour
<b>Don de sérum et plaquettes</b>	1 jour
<b>Don de moelle</b>	7 jours
<b>Encartage</b>	Durée des opérations
<b>Remise médaille professionnelle</b>	durée de la cérémonie (max ½ journée)



**Syndicat CGT Toulouse Métropole**

20 rue de l'Obélisque - 31 500 TOULOUSE

☎ 05.61.22.30.16

✉ toulousemetropolecgt@gmail.com

📘 CGT Toulouse-Metropole

<https://toulousemetropole.reference-syndicale.fr/>

